

## AVIS DE COURSE

# Les 24 heures de THAU, SNB THAU GRADE4 6-8 Juin 2025 34140 Mèze - Etang de THAU

Préambule La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1. La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification..

### Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

### 1 REGLES

La compétition est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, à Mèze de 7 juin 2025 de 21h23 au 8 juin 2025 à 6hh05..
- 1.3 - les Règlementations Spéciales Offshore (RSO) ne s'appliquent pas.
- 1.4 - les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives, et chartes de la Fédération Française de Voile
- 1.5 - l'annexe T s'applique

### 2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles lors de la confirmation de l'inscription..
- 2.2 Les IC seront publiées selon la prescription fédérale

### 3 **COMMUNICATION**

3.1 Un tableau d'information en ligne est consultable à l'adresse <https://snbt.fr>

Le tableau officiel d'information se situe dans le local de la SNBT.

3.2 [DP] [NP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

### 4 **ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION**

*Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.*

4.1 La compétition est ouverte à :

- tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception minimum D norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5<sup>ème</sup> catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation **Basique** de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur

4.2 - tous les bateaux du système à handicap Osiris.

4.3 Documents exigibles à l'inscription :

4.3.1 a. Pour chaque concurrent, être en possession :

D'une licence Club FF Voile mention « compétition » valide

ou

D'une licence temporaire ou Club FF Voile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :

- Pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
- Pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FF Voile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing

- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros

- Pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou, pour les majeurs, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).

c. Une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

4.3.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge Osiris ou de rating valide

- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.4 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire de inscriptions 24h 2025 et en l'envoyant par courrier avec les droits requis et par email, à SNBT Quai Baptiste Guitard 34140 Mèze jusqu'au 20 mai 2025 (cachet de la poste faisant foi).

**Une permanence pour les inscriptions sur place sera ouverte du 6 Juin 2025 de 9h à 18h**

4.5 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur <https://snbt.fr> ou <https://www.comite-voile34.fr/voile34>

- 4.6** Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits. Les bateaux admissibles peuvent se préinscrire gratuitement **dès le 1er mai 2025**, via les sites de la SNBT ou du CDV34. Cette intention de participer aux 24 HEURES 2025 devra obligatoirement être confirmée par paiement des frais d'inscription directement en ligne via « HELLOASSO ».  
Pour cela, suivre les liens "PREINSCRIPTION 24 HEURES" et / ou "INSCRIPTION FERME 24 HEURES" sur les sites : <https://snbt.fr/> ou <https://www.comite-voile34.fr/voile34/>

**Passé la date du 5 juin minuit, l'inscription en ligne des bateaux sera fermée.**

- 4.7** Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions exceptionnelles suivantes : en fonction des balises encore disponibles, impossibilité pour passer les ponts de Sète en venant de la mer, ajustements d'équipages ou d'accompagnants seront possibles jusqu'au **samedi matin 7 juin 2025 10h avant le briefing**
- 4.8** Les restrictions suivantes sur le nombre de bateaux s'appliquent : Le nombre de bateaux est limité à 100

## **5 DROITS A PAYER**

- 5.1** Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au 27 mai 2025 via Hello Asso	Droits après le 27/05/25 - Hello Asso
A B C D R L	60 euros par bateau (repas Skipper Offert) +15 euros par membre d'équipage  Une caution de 200 euros sera demandée pour la mise à disposition d'une balise GPS par bateau (obligatoire A B C D R L)	60 euros par bateau +15 euros par membre d'équipage +skipper

- 5.2** Autres frais : 15 euros par membre accompagnant.

## **6 PUBLICITE**

- 6.1** [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards ou cagnards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

## **7 PROGRAMME**

- 7.1** Programme à terre :

Confirmation d'inscription :

Date	De	À
06 juin 2025	9 h	18h

Autre : confirmations exceptionnelles

Date	À	Détail
07/juin	8h	10h

7.2 Nombre de courses : 3

Date	Heure du premier signal d'avertissement	Classes A B C D L R
7 juin 2025 Handicap : temps sur distance	12 h devant Mèze : parcours côtier tour de l'étang en passant devant les villes du bassin de Thau Course à durée fixe prévue jusqu'à 18h	1 Course
Nuit du 7 au 8 juin 2025 Handicap : temps sur distance	19h devant Mèze : régata de nuit. Parcours côtier simplifié. Course à durée fixe prévue jusqu'à 9 h dimanche	1 Course
8 Juin 2025 Handicap : temps sur distance	10h devant Mèze pour un parcours construit type triangle au choix du comité selon les conditions de course	1 Course

7.3 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 11h30.

## 8 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

8.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide.

8.2 Les bateaux doivent respecter la RCV 78.1 75 minutes avant le premier signal d'avertissement et jusqu'à la fin de toutes les courses

## 9 LIEU

9.1 L'Annexe à l'AC A fourni le plan du lieu de la compétition

9.2 L'Annexe à l'AC B indique l'emplacement des zones de course

## 10 LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront les suivants :

Course 1 : départ devant Mèze 12 h : parcours côtier tour de l'étang en passant devant les villes du bassin de Thau. Course à durée fixe prévue jusqu'à 18h samedi.

Course 2 : départ devant Mèze vers 19h : régata de nuit. Parcours côtier simplifié entre Mèze, Marseillan, Balaruc : Course à durée fixe prévue jusqu'à 9 h dimanche.

Course 3 : départ devant Mèze vers 10h : Parcours type construit au choix du Comité en fonction des conditions

## 11 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes A B C D R L la RCV 44.1 s'applique quand les RCV s'appliquent

## 12 CLASSEMENT

12.1 Une course validée sera nécessaire pour valider la compétition

12.2 Le score d'un bateau dans une série doit être le total des scores de ses courses.

Coefficients appliqués :

- ✓ Course 1 : coefficient 2
- ✓ Course 2 : coefficient 3
- ✓ Course 3 : coefficient 1

Le calcul des points sera le système à minima.  
Il n'y aura aucun retrait.

Le classement final des 24h de Thau sera intégré au classement du Challenge de Thau 2025, sans classement scratch mais avec **3 Classements ; groupe AB et C, groupe D et Groupe RL avec recalcul des points**

**12.3** Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur distance avec application du CVL

### **13 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS**

Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

### **14 EMBLEMENTS**

[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port.

### **15 PROTECTION DES DONNÉES**

**15.1 Droit à l'image et à l'apparence :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

**15.2 Utilisation des données personnelles des participants :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

### **16 ETABLISSEMENT DES RISQUES**

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

### **17 PRIX**

Les prix seront distribués selon les choix de l'organisation. Ils seront remis lors de la cérémonie de proclamation des résultats après le repas des équipages prévu à 13 h le dimanche 8 juin 2025

18

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter :

La Société Nautique du Bassin de Thau : Quai Baptiste GUITARD – Maison de la mer – 34140 MEZE, courriel : [contact@snbt.fr](mailto:contact@snbt.fr) ou en cas d'urgence 06 13 60 42 15 = Jean-Philippe Melis président SNBT).

Le CDV34, courriel : « [comite.voile.34@gmail.com](mailto:comite.voile.34@gmail.com) »

Tel Bruno Gutierrez, président CDV34.06 13 56 46 55

## ANNEXE A : LIEU DE LA REGATE

Des places gratuites seront disponibles au port de Mèze.

Pendre contact avec la capitainerie de Mèze au 04.67.43.58.94.

Pour le dimanche après-midi après les courses, les bateaux seront accueillis dans la partie réservée du port (après la zone de grutage).

Pour les bateaux venant de l'extérieur du Bassin de Thau, un accueil est organisé le vendredi 6 juin après-midi à Sète par la SNS. Les bateaux pourront y compléter leur inscription, récupérer leur balise de pointage et les documents de course puis y passer la nuit pour attendre l'ouverture des ponts du samedi matin. Appel VHF canal 72 ou Tel SNS

## ANNEXE B : ZONE DE COURSE



Il est rappelé aux skippers qu'il est interdit de naviguer :

- Dans les parcs conchylicoles (indiqués sur la carte).
- Dans les zones protégées de nidifications (sud d'une ligne A ( $43^{\circ}21,08N$  ;  $3^{\circ}33,89E$ ) / B ( $43^{\circ}22,88N$  ;  $3^{\circ}36,65E$ ), tirant d'eau souvent inférieur à 1m !